

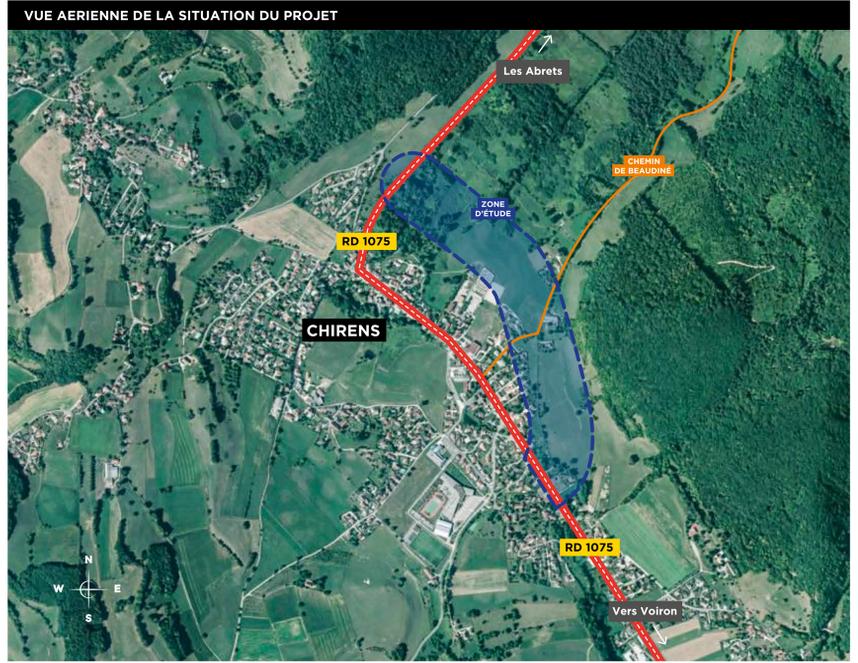


# CONTOURNEMENT DE CHIRENS : RETROUVER UN CENTRE-VILLE APAISÉ ET SÉCURISÉ

## La RD 1075 : un itinéraire stratégique présentant plusieurs problématiques

La commune de Chirens est actuellement traversée par la RD 1075. C'est un axe routier essentiel à la fois pour les déplacements du quotidien et pour le transit. Il permet de relier Voiron au Nord de l'Isère et plus largement à l'Ain. La traversée de Chirens pose cependant plusieurs problématiques :

- Insécurité des piétons et des cyclistes;
- Nuisances sonores pour les riverains;
- Congestion aux heures de pointe;
- Difficulté de mise en œuvre du projet d'aménagement du centre-bourg.



## Une première concertation sur le tracé du contournement

Le Département de l'Isère a décidé d'aménager un contournement de la commune de Chirens. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable entre le 23 septembre et le 18 octobre 2013. Trois scénarios d'aménagement avaient été présentés aux habitants pour répondre aux problématiques tout en préservant l'environnement.

## Des études environnementales approfondies

Le scénario retenu contourne la zone la plus urbanisée de Chirens en traversant le marais. Le contexte environnemental particulier du site a amené le Département à approfondir les études avec la préoccupation de réaliser un aménagement respectueux des milieux écologiques traversés.



Le projet est aujourd'hui estimé à **17 M€**.



**14 000**  
VÉHICULES EN MOYENNE  
PAR JOUR, DONT  
**700 POIDS LOURDS**



**6**  
ACCIDENTS ROUTIERS, DONT  
**3 AVEC DES CONSÉQUENCES  
CORPORELLES**, DEPUIS 2015

## Calendrier

	2021				2022				2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4																				
Étude géotechnique du projet			■	■																				
Projet							■	■					■	■										
Dossier Autorisation Environnementale			■	■			■																	
Dossier DUP et MECPLU			■	■			■																	
Concertation publique (Code de l'Urbanisme) avec bilan					■	■	■	■																
Instruction des dossiers, enquête publique et autorisation environnementale							■	■	■	■	■	■												
Utilité publique du projet et mise en compatibilité du PLU							■	■	■	■	■	■												
Acquisitions foncières													■	■	■	■								
Déplacements de réseaux (AEP et HTA)													■	■	■	■								
Travaux																	■	■	■	■	■	■	■	■

T = Trimestre

